



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 28 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 janvier 2010 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST,

Absent et excusé : M. THIEBAUT donne pouvoir à M. PREVOST.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des nombreuses lettres de vœux ou de remerciements émanant de particuliers, entreprises, d'organismes publics...

A la demande de Monsieur le Maire le Conseil Municipal accepte que soient débattus les 2 points suivants :

- adhésion à NOREADE de nouvelles communes
- avenants N°2 et 3 au Marché Public des travaux du CSC, lot : N°6 plomberie-chauffage.

I - ADHESION A NOREADE

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à NOREADE des communes de : RIBECOURT LA TOUR (59) ; CLARQUES (62) ; VAUXREZIS (02) ; DELETTE (62) ; THEROUANNE (62).

Décision prise à l'unanimité.

II - AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC DES TRAVAUX AU C.S.C

Dans le cadre des travaux du CSC, des prestations supplémentaires, non prévues dans le contrat initial s'avèrent nécessaires. Il s'agit des travaux de charpente par l'entreprise Charpente du Villon pour un montant de 6 397,15 € TTC et de plomberie-chauffage par l'entreprise Boutroy-Charalambous pour des montants de 3 771,11 € TTC et de 454,48 €.

Le Conseil Municipal, fort des explications fournies approuve à l'unanimité les travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

III - OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR INVESTISSEMENTS 2010 (Avenant Travaux CSC)

Le règlement de cette question est directement lié à la décision prise concernant les avenants.

Les crédits relatifs au marché de travaux du CSC sont prévus par autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes pour un montant de 10 623 €.

IV - RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à bénéficier de l'Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2010.

Hors prestations particulières, le coût est de 266,74 €.

Le Maire est autorisé à signer la convention.

V - INSTAURATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Selon la loi N° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui introduit la généralisation du ratio : promu / promovables en lieu et place des quotas d'avancement de grade, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer les différents ratios d'avancement.

C'est pourquoi après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable de Comité Technique Paritaire en date du 08/12/2009, le Conseil Municipal décide l'instauration d'un ratio de 100% d'avancement de grade pour chacun des personnels communaux dans les filières administratives, techniques et médico-sociales.

VI - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A CHANGEMENT DE GRADE DE L'ATSEM

Le décret N° 91-875 du 06 septembre 1997 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifié précise que le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux est fixé par les organes délibérants des collectivités territoriales.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'instaurer le régime indemnitaire suivant :

- Indemnité d'administration et de technicité : pour les agents des catégories C et B.
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires : pour les agents des catégories C et B.
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : pour les agents des catégories A et B.
- Indemnité d'exercice de mission des préfectures : pour les agents des catégories A, B et C.

Le crédit global pour les différentes filières est donc ainsi défini :

Filière administrative	IFTS	:	4 500 €
Filière administrative	IAT	:	1 500 €
Filière administrative	IEMP	:	2 500 €
Filière Technique	IAT	:	5 100 €
Filière sociale	IAT	:	2 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime indemnitaire proposé par le Maire.

VII - AUTORISATION D'UN STATIONNEMENT TAXI

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GEYSSENS Laurent domicilié à Gauchy a adressé une demande d'autorisation « Poste de Taxi » dans la commune.

Il indique que les Taxis VASSEUR ont déjà obtenu un droit de stationnement sur la commune.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la demande de Monsieur GEYSSENS, l'exploitation d'un véhicule de Taxi étant subordonnée à l'obtention d'une autorisation de stationnement dans la commune par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'une autorisation de stationnement « Poste de Taxi » de Monsieur GEYSSENS.

VIII - DEMANDE DE SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE (Angleterre – Italie)

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention du Collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour l'organisation d'un voyage culturel de six jours en Italie. Le prix de ce voyage s'élève à 425 € par participant, cinq enfants de la commune sont concernés.

Il prend également connaissance d'une demande de subvention pour l'organisation d'un voyage culturel en Angleterre. Le prix de ce voyage s'élève à 300 € par participant, dix enfants de la Commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 70 € par enfant de Moÿ de l'Aisne concerné par ces voyages soit 1 050 € de crédits qui seront inscrits au chapitre des subventions article 65736 du budget 2010.

IX - RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN « Contrat aidé »

Le Conseil Municipal prend connaissance des dispositions concernant le Contrat Unique d'Insertion. Le Maire indique que la Commune a recours aux contrats aidés et demande l'autorisation de recruter des agents en Contrat Unique d'Insertion en cas de besoin.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le recrutement d'agents par le biais des « contrats aidés ».

Le Maire est autorisé à signer les conventions permettant de procéder aux renouvellements des contrats ou création de nouveaux postes.

X - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES A ALAINCOURT

La Société Aisne Granulats a déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne une demande d'autorisation d'ouverture de carrière sur la Commune d'Alaincourt pour l'exploitation d'alluvions sablo-graveleuses avec remblayage à l'aide de matériaux inertes.

Une enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2009 au 22 janvier 2010, le Conseil Municipal est invité à donner son avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré considérant :

- les multiples nuisances pour les riverains et habitants de la Commune.
- l'incertitude d'utilisation maximum du Canal de la Sambre à l'Oise pour le transport des matériaux,
- la circulation des poids lourds dans la traversée de Moÿ de l'Aisne.
- le remblai par déchets inertes,
- l'actuel PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations),

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur LAURENT ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal par 12 voix CONTRE et une ABSTENTION donne un avis défavorable à la demande d'autorisation d'ouverture de carrière.

XI - CONTRAT DE DERATISATION ETANG COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend connaissance de la consultation d'entreprises pour la dératisation de l'étang communal et de ses abords.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise CAMDA (la mieux disante 638,18 €).

Le Maire est autorisé à signer le contrat.

XII - QUESTIONS DIVERSES :

* Les manifestations en faveur du Téléthon ont rapporté la somme de 3 089,42 €, résultat très honorable car, du fait des travaux réalisés au CSC, cette manifestation n'a pu se dérouler normalement.

* ARF : Dernièrement deux décisions judiciaires ont permis à la société ARF de reprendre son exploitation.

Le Conseil Municipal le regrette vivement et ne peut que renouveler sa solidarité avec la Commune de Vendeuil.

* Diagnostic sécurité

Un dossier « Diagnostic sécurité » a été établi par la DDE de l'Aisne. Il démontre à l'évidence un trafic dense supposant une limitation à 70 Km/h et des dispositions particulières à prendre au niveau de la Municipalité pour

- le stationnement,
- l'aménagement des entrées d'agglomération,
- la rénovation des équipements de sécurité,
- la réfection des passages piétons.

* Une demande d'intervention sera faite auprès de la gendarmerie pour le stationnement anarchique et dangereux devant l'école à la sortie des classes.

* Monsieur MARTIN instruit les membres du Conseil de la mise en place dans le Département de guichets virtuels permettant aux administrés de régler sans se déplacer les actes administratifs de la vie courante.